



UNION SYNDICALE DEPARTEMENTALE CGT SANTE
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
42, Bd Victor Hugo – 04000 DIGNE-LES-BAINS
Portables: 06.74.59.14.52 ou 06.74.28.55.19
Mail : cgt_sante04@gmail.com



INFO CGOS

PRESTATIONS VACANCES

En application des décisions du comité régional du 12 avril 2013, la prestation est désormais ouverte pour les séjours de **4 jours/3 nuits consécutifs**.

Cette mesure sera appliquée aux séjours qui débutent à compter du 15 avril.

Cette prestation est proposée pour participer aux frais occasionnés lors de vos vacances en France ou à l'étranger, seul ou en famille.

Les retraités peuvent bénéficier de cette prestation.

Vous avez passé des vacances, d'une durée minimum 4 jours, en France ou à l'étranger (la facture doit être rédigée en euros) en :

- maison familiale de vacances, village ou club de vacances, hôtel, gîte ou location (sauf entre particuliers), camping, voyage organisé.

La prestation est limitée à 21 jours par an et par famille, pour un, deux ou trois séjours de 4 jours minimum consécutifs, et couvre au maximum 80 % des frais engagés.

Cette prestation n'est pas versée pour les séjours proposés dans le cadre des Coups de cœur du catalogue Escalade Vacances.

Pour bénéficier de cette prestation, le quotient familial maximum est de 1168 Euros.

Son montant dépend de votre quotient familial et du pourcentage de votre temps de travail.

Pour toute prestation inférieure à 45 €, un montant de 45 € vous sera versé.

Date limite de réception du formulaire et des justificatifs au C.G.O.S Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse : 4 mois après votre retour de vacances.

Pour les séjours de fin d'année : avant le 28 février 2014.

NE LAISSEZ PAS VOS DROITS DORMIR !!!!!!!!!!!

FAITES VOTRE DOSSIER CGOS

Pour les agents contractuels(à partir de 6 mois),

stagiaires et titulaires

Vous êtes tous concernés